

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2023/012 : Compte de Gestion – Année 2022

L'An deux mille vingt-trois, le treize juin à 18h30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARNAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 07 juin 2023.

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10

Présents : M. BARNAUD Président, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente, Mm LE MONNIER, M. ASSOUS, Mme COURTOIS, Mme VIENNEY, M. HIDEG.

Représentés : Mme BOISNE-NOC, pouvoir à M. ASSOUS, Mme TIRAVY, pouvoir à M. BARNAUD, M. JENDOUBI pouvoir à Mme PELLET-SCHIFFRINE

Excusée : Mme GRANDJEAN

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

N°2023/012 : Compte de Gestion – Année 2022

Vu les articles R.314.240 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après s'être fait présenter le détail des créances recouvrées et les dépenses affectées,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2022 au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au tableau annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit et ont signé les membres présents.

A Chennevières-sur-Marne, le 13 juin 2023



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Pierre BARNAUD